CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO **E-E70855** **VALABLE JUSQU'AU** **02/12/2026**

ÉDITÉ LE **28/11/2025**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/07/2006
Forme juridique : SARL
DEPUIS LE 01/08/2006
Capital : 10 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC EPINAL B 491260584

Siret : **491 260 584 00025**
Code NACE : 4322B
Numéro caisse de congés payés : 885618 02 02

Assurance Responsabilité Travaux :
CAMBTP 1283699

Assurance Responsabilité Civile :
CAMBTP 1283699

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/09/2025

Raison sociale : **SARL JEAN-MAX COSTER**

12 AVENUE DU 17E BCP
88700 RAMBERVILLERS

Téléphone : 03 29 65 33 70 **Fax :** 03 29 65 39 14
Portable : 06 30 29 31 37

Site Internet :
E-mail : jean-max.coster@wanadoo.fr

Responsabilité légale :
LEMOINE FLORENT GÉRANT

Effectif moyen : 11 **Tranche de classification :** EFF2B

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5212	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	05/12/2023
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	27/11/2025
5312	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m2 Mention RGE	05/12/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	05/12/2023
o Pompe à chaleur : chauffage	14/12/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	14/12/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	05/12/2023
o Ventilation mécanique	05/12/2023

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.